



# Province de Québec

A une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue aux lieu et heure ordinaire du conseil, lundi le 3 février 2014, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : Mme Suzy Bellerose, M. Martin Samson, M. Daniel Fortin, M. Pierre Cloutier, Mme Julie Bernard et M. Luc Côté, formant le conseil au complet sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

## **Ordre du jour de l'assemblée**

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal du 13 janvier 2014.
3. Modification par résolution du règlement numéro 2013-04.
4. Demande de dérogation mineure pour la propriété de M. Gilles Roberge.
5. Demande de dérogation mineure pour la propriété de Mme Aline Gingras et M. Steve Guillemette.
6. Inscription de l'inspecteur en bâtiment et en environnement au congrès de la COMBEQ.
7. Aide financière au journal Le Poliquin pour l'année 2014.
8. Appui à la FQM concernant l'importance de la formation continue et de l'apprentissage tout au long de la vie.
9. Inscription formation pour le directeur général.
10. Offre de services en gestion documentaire de Mme Catherine Vaillancourt.
11. Période de questions de l'assistance.
12. Loyer mensuel au 3<sup>e</sup> étage de l'édifice municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2015.
13. Adhésion annuelle au Réseau de l'information municipale du Québec.
14. Demande de partenariat à la soirée « Hommage aux bénévoles ».
15. Transfert de 4 000 \$ au service de loisirs.
16. Correspondance.
17. Approbation des comptes.
18. États des revenus et dépenses au 31 janvier 2014.
19. Varia. (défibrillateur)
20. Clôture de l'assemblée.

## **Résolution : 2014-024**

### **Approbation de l'ordre du jour.**

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**Adoptée**

## **Résolution : 2014-025**

### **Approbation du procès-verbal du 13 janvier 2014.**

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que le procès-verbal du 13 janvier 2014, soit et est adopté et signé tel que présenté aux membres du conseil, et dont le directeur général et secrétaire-trésorier, est dispensé d'en faire la lecture.

**Adoptée**

## **Résolution : 2014-026**

### **Modification par résolution du règlement numéro 2013-04.**

**Attendu** que la municipalité de Laurierville a adopté, le 6 mai 2013, le règlement numéro 2013-04, lequel autorise d'emprunter une somme de 140 000 \$, pour le prolongement de la rue des Jonquilles;

**Attendu** que la municipalité de Laurierville a entièrement réalisé l'objet du règlement numéro 2013-04 à un coût moindre que prévu initialement, soit au montant de 96 156.00 \$;

**Attendu** qu'une partie du montant de l'emprunt, soit la somme de 94 000 \$, a été financée de façon permanente;

**Attendu** que pour payer une partie du coût des travaux, la municipalité de Laurierville désire approprier à même le fonds général, un montant de 2 156.00 \$

**Attendu** qu'il existe un solde de 46 000 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

**Attendu** qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt numéro 2013-04 pour préciser le financement de la dépense;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que le montant de l'emprunt du règlement numéro 2013-04, soit réduit de 140 000 \$ à 94 000 \$.

**Que** la municipalité de Laurierville approprie à même le fonds général, une somme de 2 156.00 \$ pour payer une partie de la dépense prévue au règlement numéro 2013-04.

**Qu'**une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

### **Adoptée**

#### **Résolution : 2014-027**

##### **Demande de dérogation mineure pour la propriété de M. Gilles Roberge.**

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de l'ex municipalité de la Paroisse de Sainte-Julie, soumise par M. Jeannot Bergeron, représentant M. Gilles Roberge propriétaire du 990 Rang 6, dans la zone 6 A du plan de zonage. L'article visé par la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de l'ex municipalité de la Paroisse de Sainte-Julie, est l'article 5.4.1.1, relativement à l'implantation des bâtiments accessoires.

**Attendu** que selon un projet de certificat de localisation, l'arpenteur-géomètre au dossier, indique que les 3 bâtiments accessoires sont situés dans la marge de recul avant sur la propriété de M. Gilles Roberge, c'est pourquoi une dérogation mineure est demandée, afin de régulariser la situation, et permettre à l'arpenteur-géomètre de déposer son certificat de localisation;

**Attendu** que les membres du conseil prennent également connaissance de l'avis donné par les membres du comité consultatif d'urbanisme, lors d'une réunion tenue le 27 janvier 2014 à 19h30. Cet avis recommande d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété de M. Gilles Roberge;

**Attendu** que le conseil donne audience à toute personne désirant se faire entendre sur cette demande;

**Après délibérations**, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de l'analyse de la demande, ce conseil accepte la demande de dérogation mineure de M. Gilles Roberge, à l'effet que les 3 bâtiments accessoires sur sa propriété au 990 Rang 6 à Laurierville, se retrouvent dans la marge de recul avant.

**Adoptée**

**Résolution : 2014-028**

**Demande de dérogation mineure de Mme Aline Gingras et M. Steve Guillemette.**

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de l'ex village de Laurierville, soumise par Mme Aline Gingras et M. Steve Guillemette pour leur propriété au 7 rue des Jonquilles, dans la zone 14 Ra du plan de zonage. L'article visé par la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de l'ex village de Laurierville, est l'article 5.6.1.4, relativement à la hauteur totale d'un bâtiment accessoire.

**Attendu** que Mme Aline Gingras et M. Steve Guillemette désirent construire un bâtiment accessoire dont la hauteur prévue est de 6,1 mètres, alors que le règlement de zonage de l'ex municipalité du village de Laurierville, prévoit à son article 5.6.1.4, que la hauteur maximum pour un bâtiment accessoire est de 5 mètres, pour une dérogation de 1,1 mètre;

**Attendu** que les membres du conseil prennent également connaissance de l'avis donné par les membres du comité consultatif d'urbanisme, lors d'une réunion tenue le 27 janvier 2014 à 19h30. Cet avis recommande d'accepter la demande de dérogation mineure.

**Attendu** que le conseil donne audience à toute personne désirant se faire entendre sur cette demande;

**Après délibérations**, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de l'analyse de la demande, ce conseil accepte la demande de dérogation mineure de Mme Aline Gingras et M. Steve Guillemette, telle que présentée.

**Adoptée**

**Résolution : 2014-029**

**Inscription de l'inspecteur en bâtiments au congrès de la COMBEQ.**

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil autorise Mme Claire Gosselin, inspecteur en bâtiments et en environnement, à prendre part au congrès de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ), les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 mai 2014 au Manoir Richelieu. Les frais d'inscription au montant de 632.36 \$, taxes incluses, ainsi que les frais de séjours et de déplacements, dans le cadre du congrès, seront défrayés par la municipalité.

**Que** le coût total des dépenses pour ce congrès est estimé à 1 200.00 \$, taxes incluses.

**Adoptée**

**Résolution : 2014-030**

**Aide financière Journal Le Poliquin.**

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, qu'un montant de 3,000 \$ soit versé au journal local « Le Poliquin », en vue du bon fonctionnement du journal durant l'année 2014.

**Adoptée**

**Résolution : 2014-031**

**Appui à la FQM concernant l'importance de la formation continue et de l'apprentissage tout au long de la vie.**

**Considérant** l'évolution des changements économiques, technologiques, sociaux et environnementaux;

**Considérant** le rôle accru des municipalités dans la promotion de l'apprentissage auprès de la population adulte de leur territoire et qu'il existe un vaste mouvement international en ce sens;

**Considérant** que le gouvernement du Québec, en collaboration avec l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA), a mis en place une semaine visant la valorisation des adultes en formation, dans le cadre d'une initiative internationale de l'UNESCO;

**Considérant** qu'une table régionale de coordination de la région administrative Centre-du-Québec existe pour mettre en place des activités régionales de valorisation de l'apprentissage dans le cadre de cette semaine;

**Considérant** la volonté du conseil municipal de développer une culture de formation et de susciter la participation à cette semaine, en plus d'encourager les citoyennes et les citoyens de la municipalité à apprendre tout au long de la vie;

**Pour ces raisons**, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, d'engager le conseil municipal à favoriser et à soutenir la formation de l'ensemble de son personnel salarié et élu.

**De contribuer** à la promotion de l'apprentissage au sein de sa population, tout au long de l'année, et en particulier à l'occasion de la Semaine québécoise des adultes en formation, du 29 mars au 6 avril 2014, en faisant connaître la semaine et ses activités dans la région.

**Que** copie de la présente résolution soit transmise à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

**Adoptée**

**Résolution : 2014-032**

**Inscription formation pour le directeur général.**

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, à participer à une formation offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), intitulé « Rôles et responsabilités des élus et des DG : l'envers du décor! », laquelle se tiendra le 13 février prochain à Victoriaville.

**Que** le coût d'inscription est de 319.63 \$, incluant les taxes, le repas du midi et la documentation.

**Que** les frais de déplacements seront défrayés par la municipalité, selon la politique en vigueur.

**Adoptée**

**Résolution : 2014-033****Offre de services en gestion documentaire.**

**Attendu** que la MRC de l'Érable a procédé à l'embauche d'une technicienne en gestion documentaire;

**Attendu** que la MRC de l'Érable offre aux municipalités de la MRC, la possibilité d'utiliser les services de la technicienne en gestion documentaire, afin de mettre à jour les archives de la municipalité;

**Attendu** que suite à une estimation du travail à accomplir pour mettre à jour les archives des ex municipalités du village de Laurierville et de Ste-Julie, ainsi que de la nouvelle municipalité de Laurierville, il est prévu un total d'environ 550 heures, au tarif horaire de 30.00 \$, pour un total de plus ou moins 17 000 \$;

**Après délibérations**, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil juge à propos et important de mettre à jour les archives des ex municipalités du village de Laurierville et Ste-Julie, ainsi que de la municipalité de Laurierville.

**Que** ce conseil accepte l'offre de la MRC de l'Érable, préparé par Mme Catherine Vaillancourt, technicienne en gestion documentaire, pour effectuer la mise à jour des archives, et ce, selon un tarif horaire de 30.00 \$.

**Que** le conseil alloue un montant maximum de 9 000 \$, pour l'année 2014, pour la réalisation d'une partie du travail de mise à jour des archives, le reste du travail pourra être réalisé en 2015.

**Que** les principales tâches reliées à l'offre de services en gestion documentaire sont l'analyse des calendriers de conservation des 2 anciennes municipalités et de la préparation du calendrier de conservation de la nouvelle municipalité, préparation du plan de classification, faire l'élagage documentaire et le reclassement, et créer un répertoire de gestion des documents électroniques selon le plan de classification.

**Adoptée**

**Période de questions de l'assistance.**

Intervention de Mme Julie Bernard, conseillère, à propos de la fermeture à la circulation automobile de la route 116 entre la route de la Station et le Rang 6, à 2 reprises, le 27 janvier dernier, lors de la tempête de neige. La visibilité sur cette partie de la route 116 était nulle, ce qui a causé 2 accidents automobile. Mme Bernard suggère de sensibiliser le ministère des Transports, responsable du déneigement sur cette route, d'apporter des améliorations sur cette courte section de route (environ 250 mètres), par la pose d'une clôture à neige ou autre aménagement, pour faire en sorte que la visibilité demeure acceptable lors de tempête de neige.

**Résolution : 2014-034****Amélioration visibilité lors de tempête de neige pour une courte section de la route 116 située entre le Rang 6 et la route de la Station.**

Il est résolu unanimement, que le maire M. Marc Simoneau, expédie une lettre au ministère des Transports, centre de service de Victoriaville, pour sensibiliser le ministère au problème de visibilité sur une courte section de la route 116, soit entre le Rang 6 et la route de la Station, lors d'une tempête de neige.

**Adoptée**

**Résolution : 2014-035**

**Loyer mensuel au 3<sup>e</sup> étage de l'édifice municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2015.**

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, d'augmenter de 1,1% le prix du loyer mensuel au 3<sup>e</sup> étage de l'édifice municipal, présentement occupé par M. Philippe Lemieux, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2015, soit de 372.00 \$ à 375.00 \$ par mois.

**Adoptée**

**Résolution : 2014-036**

**Adhésion annuelle au Réseau de l'information municipale du Québec.**

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que la municipalité adhère au Réseau de l'information municipale du Québec, afin de recevoir le cyberbulletin journalier d'information portant sur le monde municipal.

**Que** le coût d'abonnement au cyberbulletin journalier du Réseau d'information municipale, est de 287.44 \$, taxes incluses.

**Adoptée**

**Résolution : 2014-037**

**Demande de partenariat pour la soirée « Hommage aux bénévoles ».**

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, qu'un montant de 160.00 \$ soit versé au centre d'action bénévole de l'Érable (CABÉ), dans le cadre de la tenue de son gala annuel, durant lequel sont remis les prix « bénévoles féminin et masculin 2014 », ainsi que le prix « organisme bénévole 2014 ».

**Que** le gala annuel du CABÉ se tiendra le jeudi 10 avril prochain à Plessisville.

**Que** le maire, M. Marc Simoneau, ou un autre membre du conseil, est autorisé à participer au gala annuel du CABÉ.

**Que** le coût du billet au montant de 25.00 \$ par personne, pour la participation au gala annuel, est défrayé par la municipalité.

**Adoptée**

**Résolution : 2014-038**

**Transfert au service de loisirs.**

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, qu'un transfert au montant de 4,000 \$, de l'administration générale au service de loisirs, soit effectué en vue de payer les comptes dus à ce poste.

**Adoptée**

**Correspondance.**

- Lettre de l'Association des personnes handicapées de l'Érable inc., demandant une aide financière afin de poursuivre et de bonifier ses activités au cours de l'année 2014.

**Résolution : 2014-039**

**Aide financière.**

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de verser un montant de 100.00 \$ à l'Association des personnes handicapées de l'Érable inc., en guide d'aide financière pour l'année 2014.

**Adoptée**

- Invitation du CLD de l'Érable s'adressant aux élus, afin que ces derniers inscrivent à leur agenda, la journée du 27 mars 2014, car le CLD de

l'Érable tiendra un événement spécial dont le thème sera « Agissons ensemble dès maintenant, pour contrer la décroissance démographique dans la MRC de l'Érable ». L'objectif est d'attirer d'ici 2020, au moins 1 000 personnes dans la MRC de l'Érable.

- Réception de 2 certificats de conformité relatif au schéma d'aménagement de la part de la MRC de l'Érable, concernant les règlements numéros 2013-07 et 2013-08, adoptés par la municipalité de Laurierville, le 2 décembre 2013.
- Demande de la Table des ressources enfance-famille de l'Érable, pour une aide financière dans le cadre du projet Vacances-Familles, dont le but est d'offrir aux familles dont les conditions économiques sont précaires, la possibilité pour les parents de vivre des vacances avec leurs enfants.

#### **Résolution : 2014-040**

#### **Demande d'aide financière de la Table des ressources enfance-famille de l'Érable.**

**Après délibérations**, il est résolu unanimement, que ce conseil ne verse pas une aide financière à la Table des ressources enfance-famille de l'Érable, dans le cadre du projet Vacances-Familles 2014.

#### **Adoptée**

#### **Liste des comptes**

Receveur Général du Canada : Remises pour janvier.	1 856.78
Ministre du Revenu du Québec : Remises pour janvier.	4 596.46
Gaudreau Environnement inc. : Ajust. essence de juillet à déc. 2013.	235.24
Carte Sonic : Essence pick-up le 26 décembre et le 13 janvier.	267.76
Poste Canada : Envois postaux (2) : Poliquin de janvier, poste essence	171.04
Salaire : Rémunération des employés municipaux de fév. 2014	13 353.64
Industrielle Alliance : Ass. coll. des employés pour fév. 2014	1,179.78
RREMQ : Régime retraite des employés pour janvier 2014	1,109.16
Claire Gosselin : Déplacement et assurance-collect. fév. 2014	126.14
Fabrique Ste-Julie : Compensation terrain aire de repos	2,500.00
OMH : Prog. suppl. au loyer pour fév. 2014 à la rés. Provencher	47.77
OMH de Laurierville : Participation déficit 2014, 1 <sup>er</sup> vers. de 3.	1 710.00
Petite caisse : Timbres	86.20
Poste Canada : 700 timbres (envoi compte de taxes)	507.04
Formicel : Papeterie pour reçus, rappel de taxes et enveloppes.	289.94
Commission Scol. Bois-Francs : Entente assurance bibliothèque	777.50
Scolart : Matériels pour garderie	201.38
CRSBP Biblio : Contribution annuelle et accès informatique biblio	8,863.78
Reliance Protectron : Frais système alarme annuel bureau et caserne	589.14
MRC de l'Érable : Quote-part 2014, 1 <sup>er</sup> vers de 2.	66,004.53
MRC de l'Érable : Honoraires pour informatique 2013.	37.39
Biolab : Analyses d'eau en janvier 2014	152.05
Mégaburo : Papeteries.	189.55
Copibec : Licence 2014 pour bibliothèque.	28.74
Distribution Manzak Inc. : Produits sanitaire pour édifice municipal.	283.76
Hamel Propane : Location réservoir propane édifice année 2014	82.78
B. Prince Electricien : Rép. enseigne biblio, lumières édifice, caserne et garage municipal	790.22
Soudure Marcoux : Rép. camion déneigement.	50.48
Robitaille Equip. Inc. : Lame pour charrue.	869.21
Charest inter. : Réparation camion déneigement (trouble code moteur)	646.10
Transport Martineau & fils : Déplacer branches avec chargeuse	206.95
SCA des Appalaches : Huile à fournaise, diesel et divers matériaux.	2,564.64
Fonds d'information sur le territoire : Mutations janvier.	12.00
Ville de Plessisville : Frais cour municipale de décembre.	681.99
CBR Laser inc. : Ferrantes pour charrues.	880.71



Xérox Canada ltée : Frais de service pour janvier.	81.39
Christian Bergeron : 2 <sup>e</sup> vers. de 2 pour déneigement.	1 609.65
Hydro-Québec : Service à la station de pompage.	1 121.62
Hydro-Québec : Service au réservoir du rang Scott.	244.59
Hydro-Québec : Service à la croix du Rang Scott.	112.14
Hydro-Québec : Service à l'édifice municipal.	758.58
Hydro-Québec : Service système d'égout commun.	94.98
Hydro-Québec : Service à la caserne.	2 001.96
Hydro-Québec : Service à la bibliothèque.	560.43
Hydro-Québec : Service au garage municipal.	3 793.93
Hydro-Québec : Luminaires de rues pour janvier.	1 002.18
Bell Mobilité : Service pour février.	38.88
ORAPÉ : Service pour janvier.	260.50
Bell Canada : Service pour février.	645.80
Gaudreau Environnement inc. : Service pour janvier.	10 050.49
Québec Loisirs : Achat livres pour bibliothèque.	132.49

**Résolution : 2014-041**

**Approbation des comptes.**

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que la liste des comptes ci-haut mentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

**Adoptée**

**États des revenus et dépenses au 31 janvier 2014.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité au 31 janvier 2014, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 4 903.41 \$, et des déboursés au montant de 57 511.96\$, laissant un solde en caisse de (169 909.43) \$. De plus, à titre comparatif, on retrouve sur l'état des revenus et dépenses au 31 janvier 2014, les revenus et dépenses au 31 janvier 2013.

**Varia.**

**Résolution : 2014-042**

**Achat d'un défibrillateur pour la salle municipale.**

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil autorise l'achat d'un 2<sup>e</sup> défibrillateur pour l'édifice municipal, afin de rendre disponible un défibrillateur au rez-de-chaussée, soit dans la salle municipale, et un autre défibrillateur au 1<sup>er</sup> étage de l'édifice municipal.

**Que** le coût du défibrillateur est de 1 279.00 \$, taxes non incluses.

**Adoptée**

**Résolution : 2014-043**

**Clôture de l'assemblée**

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

**Adoptée**

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par mois de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Maire.**

**Directeur général et secrétaire-trésorier**